Cne
FRC
4770

LETTRE

D'UN Membre de la Garde-Nationale-Montalbanaiſe, à un de ſes Concitoyens, habitant à Marſeille.

Montauban, 13 Mai 1790.

J'AI été témoin, mon cher ami, de la ſcène la plus affreuſe, dont ma Patrie a été le théâtre, le ſang de nos Concitoyens a coulé : ſera-ce donc la fin de nos malheurs? Il faut reprendre les choſes de plus loin, & vous inſtruire des cauſes de cet événement.

Vous ſavez, ſans doute, qu'il y a à Montauban deux partis très-marqués depuis long-temps. Les uns *les Enragés*, ſont pour la plupart Proteſtans, & preſque tous Négocians. A leur tête ſont quelques hommes ambitieux & funeſtes, jaloux de toute autorité légitime, à qui les crimes ne coutent rien pour ſatisfaire cette ambition dangereuſe. Ce ſont eux qui, au mois d'Août dernier, établirent le Comité patriotique, qui anéantirent l'autorité de la Municipalité, & s'élevèrent ſur ſes ruines, en forçant de ſe retirer la plus grande partie des Membres qui la compoſoient ; ce ſont eux

qui séduisirent les hommes honnêtes qui forment le parti dont je parle; ce sont eux qui présidèrent invisiblement à nos Assemblées de Garde-Nationale, improprement appelées *Conseils de guerre*; ce sont eux, qui, par l'organe de quelques étourdis, dont ils avoient perdu le cœur & fasciné l'esprit, nous firent prendre les délibérations les plus aviliſſantes & les plus incendiaires. Nous établîmes, par leurs inspirations empoisonnées, *un Comité de Recherches*, un infame assemblage d'espions; & l'aveuglement fut tel qu'il se trouva dix hommes assez au-dessous de ce nom, pour accepter ces places. Nous délibérâmes longtemps pour savoir si l'on donneroit, ou non, du secours dans les châteaux que dévastoient des Brigands, & après beaucoup d'oppositions l'affirmative passa, mais avec l'amendement suivant, *aucun secours ne sera porté aux châteaux dont les Seigneurs n'auront prêté le ſerment civique*. Nous formames avec des corps armés des pactes, des fédérations, qui, sous le prétexte du patriotisme, cachoient l'esprit de révolte le plus funeste, & qu'improuva justement la Municipalité. Nous essayames de séduire la garnison, & de porter les Soldats à se révolter contre leurs Officiers; la fermeté & la prudence de ceux-ci, l'honnêteté des Grenadiers & Chasseurs & Soldats firent échouer le complot: nous envoyames des Députés dans les environs; ils furent par tout éconduits ou tournés en ridicule; c'étoit bien peu

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

pour des factieux. Quand on établit la nouvelle Municipalité, ces hommes pervers firent revivre leurs prétentions ; disperſés à raiſon de leur domicile, dans les ſept diviſions de quartiers de la Ville, ils y portèrent leur eſprit dangereux ; ils y répandirent leurs liſtes ; firent agir tous ceux qui leur étoient ſubordonnés, &c. Vains efforts ! les hommes honnêtes de tout rang, de tout âge, ſe réunirent & donnèrent l'excluſion la plus complète aux ennemis du bien public. Quel parti leur reſtait-il ? celui de la vengeance. Ils eſſayèrent de diffamer les Officiers municipaux, l'élite de nos Citoyens pour les talens, les lumières & les vertus. Ils les préſentèrent au Peuple comme des *Ariſtocrates* ; des ennemis de la Patrie & de la Conſtitution, dont ils ſont le plus ferme appui.

Il eſt aiſé de comprendre, mon ami, que le parti oppoſé à celui là, eſt celui de tous les honnêtes gens, & vous ſaurez qu'il renferme les dix neuf vingtièmes des Habitans. La Garde-Nationale établie l'année dernière, par le Comité, eſt infectée de ſon eſprit ; j'aurais mieux dit, une partie de ce corps, la majorité étant dans des principes honnêtes, que nos chefs, & quelques uns de nos camarades n'ont méconnus que parce qu'ils ont été trompés.

Le parti des *Enragés* ſe nomme *Proteſtans*, & l'autre, *Catholiques*. Mais quelle horreur ! Pourquoi la Religion, qui n'eſt pour rien dans ces querelles, eſt-elle ainſi profanée par des homme

qui n'en ont pas ? Beaucoup de Proteſtans, il eſt vrai, ſont du parti des *Enragés* ; mais les plus coupables d'entr'eux, ceux qui ont ameutés les autres, ſont Catholiques. C'eſt néanmoins cet odieux prétexte qui a envenimé la ſcène atroce dont je vais vous parler. La Garde-Nationale étoit en diſcorde. On venoit de nommer Général M. le Baron Du Puy Monbrun, homme honnête, foible, mais imprégné par ſes entours odieux du venin du Comité. La Municipalité venoit de faire droit ſur la pétition d'une foule de Citoyens qui lui avoient demandé d'être admis dans la Garde-Nationale, & de réparer l'injuſtice du Comité, qui dans la formation de ce Corps avoit affecté d'oublier une quantité conſidérable d'honnêtes gens, dont ces uſurpateurs de l'autorité légitime redoutoient les talens & les vertus. L'Ordonnance du 6 Avril eſt ſage & bien motivée ; elle déplût aux méchans : ils exaltent les têtes de quelques-uns de ces Militaires Citoyens, qui de Bourgeois paiſibles ſe croyoient devenus des héros à cauſe de leurs ſabres & de leurs épaulettes : ils font partir un Député pour Paris, & oppoſent à la Municipalité la plus coupable réſiſtance. L'eſprit ſéditieux du Comité ſouffloit toujours ſur nos Chefs, qui firent tous leurs efforts pour rendre de nul effet l'Ordonnance du 6 Avril. Que pouvoit une poignée d'hommes contre tous les Habitans d'une Ville qui avoient applaudi à la ſageſſe de cette Ordonnance, autoriſant tout le monde à s'armer pour la dé-

ſenſe commune ? En effet, pouvoit-on ſe diſpenſer de réparer l'omiſſion inſultante de ceux qui avoient formé les premières compagnies ? on en forma huit nouvelles. Oppoſition de la part du Général, du Colonel, du Lieutenant-Colonel & de quelques *enragés* qui compoſoient le conſeil de guerre. Les Citoyens indignés de la réſiſtance faite par ces particuliers, aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale, qui ſubordonnent les Gardes-Nationales aux Municipalités, s'aſſemblent dans l'égliſe des Cordeliers, après en avoir prévenu les Officiers municipaux : le langage de la douceur eſt préché par les divers Orateurs de l'Aſſemblée ; ils la conjurent de ne pas uſer de ſa force : de ne pas ſe faire juſtice elle-même, de députer au contraire des Commiſſaires Conciliateurs vers la Municipalité !... ils ſont choiſis ; ils la réquièrent reſpectueuſement, au nom d'un grand Peuple, de ne pas ſe déſiſter de ſon autorité, & de mettre bientôt en activité de ſervice les huit compagnies qu'elle vient de former, c'étoit le dimanche 9 mai, ils eurent audience à huit heures du ſoir. La Municipalité avoit ſubi quatre heures de conférence avec dix-huit particuliers, ſe diſant Députés par la Garde Nationale, & par des pères de famille : & il eſt à remarquer que ces ſoi-diſans pères de famille n'étoient autre choſe que le Comité changeant de nom. Ces dix-huit particuliers l'avoient fatiguée par des raiſonnemens abſurdes, autant que ſéditieux, &

dont la conclusion étoit l'opposition la plus formelle à l'admission des huit nouvelles Compagnies, & cela, au nom de la Garde-Nationale. Il y avoit deux Officiers de ce corps parmi les six Commissaires nommés par les six mille Citoyens assemblés chez les Cordeliers ; ils déclarèrent hautement que la plus grande partie de la Garde Nationale improuvoit la conduite de ces camarades séditieux, & rédigèrent en conséquence une protestation (*) qui fut remise devers Me. Delteil, Notaire Royal de cette Ville, *pour déclarer que, pour obéir aux Décrets de l'Assemblée nationale, & Ordonnance de la Municipalité, ils tenoient pour bien & légalement établies les huit nouvelles Compagnies ; protestant contre toute Délibération contraire, &c.* Cette protestation est signée de tous les Soldats nationaux qui sont dans les bons principes : elle effraya les séditieux. Ils assemblent de suite (lundi 10 mai, 9 heures du matin) le Conseil de guerre ; il fut tenu avec beaucoup de tranquillité ; ses Membres les plus furieux dans toutes les occasions, furent les plus modérés dans celle-ci ; il y fut décidé qu'on laissoit à l'Etat-Major plein pouvoir pour terminer à l'amiable toute contestation avec les Officiers municipaux. Il ne faut pas perdre de vue que la difficulté ne consistoit plus qu'à savoir, si le Conseil de guerre admettroit ou non six, huit ou neuf Compagniesnouvelles : On avoit fait, pour

(*) Cette Protestation se trouve à la suite de cette Lettre.

cette pitoyable conteſtation, incident ſur incident. Les factieux vouloient gagner du temps, tromper la Municipalité & le Peuple, & exécuter leur complot. C'eſt ainſi que le penſent tous les hommes impartiaux, auſſi la meilleure manière de juger de cet événement eſt d'en obſerver les ſuites. Il étoit trois heures de l'après-midi, une foule de Citoyens étoient aſſemblés dans l'Égliſe des Cordeliers; deux Magiſtrats, placés dans la chaire de vérité, ne parloient que pour calmer le Peuple; vainement quelques voix iſolées annonçoient qu'on projettoit, qu'on exécutoit même à l'Hôtel de Ville les plus grandes horreurs; la choſe étoit ſi incroyable, que les deux Orateurs aſſuroient hardiment qu'elle étoit impoſſible : cependant les ſoupçons ſe tournent en certitude. On apprend que ſoixante-dix ou quatre-vingt Membres de la Garde-nationale, dont pluſieurs Dragons réunis aux plus Enragés des autres Compagnies ſe ſont rendus maîtres du corps-de-garde de la Maiſon Commune, qu'ils y ſont armés, ont avec eux quantité de cartouches; qu'ils ont refuſé de ſe retirer, malgré les prières, les réquiſitions, les ordres les plus formels de la Municipalité, & qu'ils font feu ſur le peuple, qui vont les forcer dans le poſte L'avis étoit certain. Des cris affreux ſe font entendre : *Les Dragons ont mis tout à feu & à ſang; ... ils ont aſſaſſiné les Officiers municipaux; ... ils vont venir nous égorger ici; ..... Allons au ecours de nos frères*, s'écrie l'aſſemblée tout d'une

voix; l'Egliſe eſt déſerte en un inſtant. Hommes, femmes, enfans, tout ſe précipite vers l'Hôtel de Ville. Ce peuple étoit ſans armes; les bancs, les chaiſes de l'Egliſe ſont mis en pièces, & il s'arme de ces débris pour aller combattre. Cependant les *Enragés* avoient fait la plus mauvaiſe manœuvre : deux moyens ſe préſentoient; le premier, de ſortir en bataillon quarré, faiſant une décharge générale ſur cette foule en déſordre qu'ils auroient miſe en fuite, le ſabre à la main. Quelqu'un d'eux pouvoit être bleſſé; mais c'étoit le ſalut de tous : il falloit pour cela du courage, & les aſſaſſins n'en ont pas. Le ſecond moyen étoit de s'emparer du corps de logis qui eſt au fonds de l'Hôtel de Ville, en face de la porte d'entrée; ils y auroient trouvé des munitions en grande quantité, la faculté de ſe défendre longtemps, & placés aux fenêtres, faire des aſſaillans un carnage horrible, de les laſſer par leur perte, & pour dernière reſſource, s'évader du côté des foſſés de la Ville. Ils ne prirent l'un ni l'autre, perdirent la tête à la première attaque, ſe renfermèrent dans le corps-de-garde au rez de chauſſée, où, à travers les portes & fenêtres, ils ſupportèrent le feu du peuple, ſur lequel ils avoient tiré les premiers. Cependant le nombre des Aſſiégeans augmentoit à chaque inſtant; le corps-de garde alloit être enfoncé & les ſéditieux taillés en pièces, quoiqu'ils euſſent arboré à une des fenêtres un mouchoir blanc, pour demander

grâce. Le Régiment de Languedoc, réquis par la Municipalité, arrive enfin : la Compagnie de Grenadiers eſt poſtée entre le corps-de-garde & le Peuple ; les autres Compagnies, dans les rues voiſines de la Maiſon Commune, en interdiſent l'accès à la foule qui s'y rend. Les Officiers municipaux, pluſieurs autres Citoyens conſidérables, & Officiers de la Garde-Nationale, font tous leurs efforts pour calmer la fureur de ce Peuple ; il a vu couler le ſang de pluſieurs des ſiens ; il reclame la tête de tous les coupables ; *ils ont fait feu ſur nous*, dit-il, *lorſque nous étions ſans armes ; nous voulons uſer de repréſailles.* Cependant les heures s'écoulent, l'eſprit de vengeance eſt modéré par nos remontrances & nos prières. Aux cris de *vive le Roi*, qui n'avoient ceſſé de retentir dans toute la Ville, s'allient ceux de *vive la Paix*, *vive la Municipalité*, *vive Languedoc.* Le Peuple pardonne ; il exige que les Priſonniers en chemiſes, les cheveux épars, entourés des braves Grenadiers de Languedoc, précédés de la Municipalité & du *Drapeau blanc*, qui avoit ſuccédé au funeſte *Drapeau rouge*, ſoient menés devant la porte de l'Egliſe Cathédrale, pour y être dégradés ; de là conduits & renfermés dans les priſons, & que la Compagnie des Dragons fût abſolument caſſée : l'arrêt du Peuple fut exécuté ; ainſi finit cette ſcène d'horreur. La Ville a été illuminée le ſoir & jours ſuivans, pour la ſûreté publique ; les corps-de garde augmentés & renforcés, & les

patrouilles multipliées. Les Maire & Officiers Municipaux ſe ſont couverts de gloire ; Ils ont montré la prudence & la fermeté qu'on devoit attendre d'un choix qui honore notre patrie : ils ont rendu le 11 une Ordonnance en forme de Proclamation, écrite du ton le plus touchant, bien propre à ramener l'ordre & la paix.

Il eſt hors de doute qu'il avoit été formé le plus affreux complot, & que la providence n'en a par permis l'exécution : mille circonſtances en ſont la preuve. Que ſignifie cet amas d'armes & de munitions de guerre ? Pourquoi quelques-uns d'entre les priſonniers avoient-ils fait faire une grande quantité de cartouches qui ont été trouvées ſur le champ de bataille ? Pourquoi ces Députés dans le Villes voiſines, où, par ſuite des fédérations, ſi juſtement improuvées par la Municipalité, ils eſpéroient trouver du ſecours ? Pourquoi encore, au moment où j'écris, (jeudi 13 Mai) y a-t-il à Toulouſe des Membres de cet odieux Comité & de la Garde-Nationale ? Pourquoi, ſur leurs inſtances, quelques Légions de cette Ville, dont on avoit ſéduit le patriotiſme & l'honnêteté, étoient-elles prêtes de venir au ſecours des Conjurés ? Pourquoi ces jactances, depuis quelques jours, des plus indiſcrets d'entr'eux ? Pourquoi, enfin, & cette queſtion eſt ſans réplique, cet attroupement criminel des têtes les plus chaudes & des Membres les plus violens de la Garde-Nationale ; & que venoient-ils faire dans

le corps-de-garde de la Maiſon Commune, où le ſervice ſe faiſoit journellement par une ſeule Compagnie, tandis qu'ici c'étoient pluſieurs Dragons réunis à différens Membres de l'infanterie? Pourquoi cette obſtination, il y a deux mois, pour ne pas rendre à la Municipalité, qui les avoient réclamées, les clefs du dépôt des armes? Pourquoi enfin, leur refus abſolu de ſe retirer, malgré les plus preſſantes injonctions des Officiers municipaux, & cette réponſe du ſieur Duchemin à M. Diſſes : *vous ne ſerez pas plus à l'abri d'une balle que les autres Citoyens*, à quoi cet Officier municipal répliqua, (& je le tiens de lui-même), *en ne ramenant pas vos camarades, Monſieur, vous allez être la cauſe d'un grand malheur, & peut-être en ſerez-vous la première victime.....* Le Magiſtrat prophétiſa. Je ſuis bien loin de croire que tous ceux qui ont été faits priſonniers, ou qui ſe ſont ſauvés par la fuite, fuſſent inſtruits du complot & de ſes horreurs; il eſt bien peu d'hommes aſſez atroces, & s'il y avoit plus d'un *Catilina*, il n'y avoit point de *Cethegus*. Trois Dragons, dont le Capitaine & le Lieutenant reſterent morts ſur la place, un quatrième fut emporté mourant & expira avant d'être rendu chez lui, un cinquième eſt mort le troiſième jour, pluſieurs ſont bleſſés, dont un dangéreuſement: perſonne n'a été tué du côté du Peuple, il y a eu quatorze ou quinze bleſſés. Les Priſonniers, livrés à la juſtice, ſont au nombre de cinquante-trois, quelques-

uns d'un âge avancé, preſque tous appartenant aux plus honnêtes familles de la Ville ; elle eſt aujourd'hui tranquille, mais livrée aux angoiſſes de la douleur. Adieu, vous pouvez montrer ma Lettre, les faits qu'elle contient ſont de la plus exacte vérité.

Je ſuis, &c.

L'AN mil sept cent quatre-vingt dix, & le dix Mai, à Monrauban, les Officiers, bas-Officiers, Fusiliers de la Garde-Nationale-Montalbanoise, soussignés; CONSIDÉRANT, 1°. que nous sommes Citoyens Français, avant d'être Garde-Nationaux;

2°. Qu'à ce titre auguste, nous ne saurions trop bien exprimer notre amour pour le meilleur des Rois, notre soumission aux Décrets de l'Assemblée Nationale, & notre zèle pour le maintien de la Constitution;

3°. Que nous ne pouvons nous dissimuler qu'une partie de nos camarades, prennant mal-à-propos le titre de Garde-Nationale Montalbanoise, puisqu'ils n'en sont que la partie la moins nombreuse, par un égarement qui n'est surement pas dans leur cœur, dont l'honnêteté nous est bien connue; ose désobéir aux Décrets des Représentans de la Nation, en opposant une résistance coupable aux Ordonnances de la Municipalité, à laquelle, (d'après les Décrets) nous sommes essentiellement subordonnés.

4°. Que la désobéissance de nosdits Camarades, & leur opposition envers une Ordonnance des Officiers municipaux de cette ville, qui a établi des nouvelles Compagnies, pour des Citoyens honnêtes qui furent oubliés, lors de la formation des pre-

mières, (quoiqu'ils ſe fuſſent fait inſcrire à cet effet), bleſſe d'autant plus notre vœu, que nous applaudimes avec tranſport à la ſuſdite Ordonnance, rendue ſur la pétition d'une foule de Citoyens. Nous en admirames la juſtice ; nous y troumes un allégement de ſervice pour nous ; & que l'honneur de s'armer pour la Patrie, ſeroit partagé entre tous ſes enfans.

5.° Conſidérant enfin que notre reſpect inviolable pour les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, & notre déférence aux Ordonnances des Officiers Municipaux (qui en eſt la ſuite) doivent être manifeſtées ; pour que notre exemple faſſe revenir de leur erreur, des Camarades qui peuvent avoir été égarés, mais qui ne ſont pas moins irréprochables que nous, NOUS DÉCLARONS HAUTEMENT, pour obéir auxdits Décrets & Ordonnance que nous tenons pour bien & légalement établies les huit Compagnies nouvellement formées par la Municipalité, que NOUS EN RECONNOSSONS ses Membres comme bons & loyaux Camarades, auxquels nous jurons fraternité d'armes. PROTESTONS contre toutes délibérations contraires à la préſente, qui pourroient être priſes par des particuliers ſoi diſant Garde-Nationale ou Conſeil de guerre. Et pour que la préſente Délibération & Proteſtation ſoient notoires, l'avons ſignée, & en avons rendu détenteur Me. DELTEIL Notaire-royal de cette Ville, lequel nous avons autoriſé d'en donner connoiſſance & communication à tous les Citoyens, notamment

à MM. les Officiers municipaux & à MM. les Officiers, bas Officiers & Fuſiliers des huit nouvelles Compagnies, nos frères d'armes; engageons tous nos Camarades de ſe tranſporter pour la ſigner chez ledit Me. DELTEIL.

PROTESTONS de plus fort contre toute Aſſemblée de Conſeil de Guerre, Comité de Correſpondance, ou autre, qui pourroit être tenue par des Membres de la Garde-Nationale, à laquelle ne ſeroient pas appelés pour y concourir par leur préſence les Membres des huit nouvelles Compagnies; DÉCLARONS nul & de nul effet, tout ce qui pourroit y être traité ſans ce préalable.

PROTESTONS contre toute fédération qui pourroit être faite par leſdits Membres de ladite Garde-Nationale, & qui, (conformément aux Décrets) ne ſeroit pas approuvée par la Municipalité.

FAIT les an, jour & mois ſuſdits, & ſuit un très-grand nombre de ſignatures.